

# Certificat de Compétence

*Diagnostics Techniques Immobiliers*

TECHNICERT attribue la Certification d'Opérateur de Diagnostic Immobilier à :

**M.BRISSARD François** sous le numéro de certifié **TC23-0440**

TechniCert Référentiel de Certification PROC 800

Domaines Technique	Arrêtés de référence	Date d'effet	Date d'expiration
<b>Gaz</b>	Arrêté du 24 décembre 2021 annule et remplace l'arrêté du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.4.1 / 2.4.2	23/03/2023	22/03/2030
<b>Électricité</b>	Arrêté du 24 décembre 2021 annule et remplace l'arrêté du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.6.1 et 2.6.2	12/05/2023	11/05/2030
<b>Termites</b>	Arrêté du 24 décembre 2021 annule et remplace l'arrêté du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.3.1 / 2.3.2	23/03/2023	22/03/2030
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Métropole</b> <input type="checkbox"/> <b>Outremer :</b>			
<b>Amiante sans Mention</b>	Arrêté du 24 décembre 2021 annule et remplace l'arrêté du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant les diagnostics Amiante. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.2.1 / 2.2.2	09/03/2023	08/03/2030
<b>Amiante avec Mention</b>	Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.2.1 / 2.2.2 / 2.2.3		
<b>Energie sans Mention</b>	Arrêté du 24 décembre 2021 annule et remplace l'arrêté du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant le diagnostic de performance énergétique. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.5.1 / 2.5.2	19/04/2023	18/04/2030
<b>Energie avec Mention</b>	Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.5.1 / 2.5.2 / 2.5.3		
<b>Plomb sans Mention</b>	Arrêté du 24 décembre 2021 annule et remplace l'arrêté du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1.1 / 2.1.2	12/05/2023	11/05/2030

Le maintien des dates de validités est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance. V3



Les Alluets Le Roi, Le 12 Mai 2023  
La Gérante TechniCert



Accréditation  
N° 4-0624  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)